

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :      Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – prestation de service Contrat enfance et jeunesse**

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq février 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,  
Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,  
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,  
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,  
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 11 février 2014**

**OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – prestation de service Contrat enfance et jeunesse**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la nécessité d'organiser une politique cohérente et globale dans le domaine de l'accueil des jeunes de 0 à 16 ans en partenariat avec tous les acteurs locaux potentiels,

Considérant le dispositif du contrat enfance et jeunesse proposé par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine,

Vu la convention relative à la prestation de service contrat enfance et jeunesse PSEJ signée par la Caisse d'allocations familiales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et notamment le schéma du contrat « enfance et jeunesse ».

AUTORISE le maire à signer la convention de prestation de service PSEJ.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. L. L.", is written over the seal. A horizontal line is drawn under the signature.